

UNE IDENTITÉ UNIQUE, UN POSITIONNEMENT ASSUMÉ

« Il y a plus de 40 ans, une poignée d'agriculteur-rices, d'agronomes et de consommateur-rices osaient le pari fou de faire émerger une agriculture sans produits chimiques de synthèse et sans OGM, respectueuse du vivant.

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), créée en 1978, a notamment participé à la reconnaissance institutionnelle de ce nouveau modèle agricole. Hier encore marginale, « la bio » est aujourd'hui encadrée et connue grâce à son label Eurofeuille.

Seul réseau professionnel 100 % bio en France, la FNAB continue d'innover et poursuit son projet pour une agriculture porteuse de progrès social, agronomique et environnemental. Le label FNAB en est la traduction concrète.



FNAB FÉDÉRATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique est une association à but non lucratif fondée en 1978. Elle regroupe près de 10 000 producteurs et productrices bio sur l'ensemble du territoire français. La FNAB c'est :

- > un réseau qui défend une agriculture biologique exigeante porteuse de progrès social, agronomique et environnemental à travers une action de plaidoyer auprès des institutions publiques françaises et européennes.
- > un réseau de développement agricole spécialiste de l'agriculture biologique qui offre du conseil technique dans les exploitations agricoles, un appui à la structuration de filière pour les transformateurs et un soutien méthodologique aux collectivités territoriales pour le développement de la bio sur leur territoire.

Pour en savoir plus : www.fnab.org

LE LABEL FNAB EST :

PAYSAN

Le label est l'émanation des agriculteurs et agricultrices bio, il est piloté et géré par la FNAB et apporte la garantie d'une légitimité paysanne.

AGILE

Le label doit être un chemin de progrès et une réponse aux défis actuels, ainsi qu'aux attentes des citoyen·nes. Pendant un an des groupes de travail composés de producteurs, productrices et salarié.e.s du réseau ont élaboré le cahier des charges composés des critères sociaux et biodiversité.

TRANSPARENT

Le label FNAB labellisera des fermes et des filières auditées annuellement par des organismes certificateurs externes.

PRÉSENT DANS TOUS LES CANAUX DE DISTRIBUTIONS

Le label FNAB pourra se trouver dans tous les canaux de distribution, dans les circuits longs, comme dans les circuits courts : vente directe, magasin spécialisé, GMS...

Deux utilisations du label sont possible :

En circuits courts



En circuits longs, si respect des critères du commerce équitable



LE LABEL FNAB

une opportunité pour valoriser votre engagement environnemental et sociétal

LE LABEL : TRADUCTION CONCRÈTE DES VALEURS DU RÉSEAU FNAB

POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE SOCIÉTÉ

> fournir à tous et toutes des aliments sains, de haute qualité gustative et nutritionnelle en adaptant les productions aux conditions de sol, de climat et de saisonnalité,
> préserver, renouveler, accroître le patrimoine environnemental : humus, eau, biodiversité animale et végétale, naturelle et cultivée.

POUR UNE ÉCONOMIE ÉQUITABLE SUR LES TERRITOIRES

> à travers la construction de filières innovantes, territorialisées, durables et équitables,
> en assurant la complémentarité entre productions animales et végétales sur les territoires,
> en relocalisant l'approvisionnement et les circuits de distribution,
> en défendant la diversité des circuits de commercialisation et en favorisant le développement d'organisations collectives de producteurs et productrices bio.

AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES PERSONNES ET ENTRE LES TERRITOIRES

> en assurant l'accessibilité des produits bio partout et pour tous-tes,
> en créant des emplois et assurant des conditions de travail et de rémunération justes et épanouissantes pour les producteur-rices et les travailleur·ses agricoles.

Contact de votre GAB



Stéphanie PAGEOT,
éleveuse bio en Loire Atlantique
Secrétaire Nationale en charge du label FNAB

« Partout en France les paysans·nes s'attachent à développer une bio cohérente, exigeante, équitable et territorialisée. Ils et elles veulent assurer à la fois la pérennité de leur ferme et celle de leur territoire. Les agricultrices-teurs bio souhaitent faire plus pour répondre aux enjeux de notre société en contribuant à réduire leurs impacts sur le climat, en préservant la biodiversité, en prenant soin du bien-être animal, tout en veillant à la transmissibilité de leurs fermes et à l'attractivité de leurs métiers. Le Label FNAB a pour objectif de valoriser ces actions menées dans les fermes bio volontaires (malheureusement invisibles avec le seul logo bio européen), mais aussi d'encourager ces pratiques favorables au climat et à la biodiversité sur les fermes. Rendre le métier d'agriculteur-rices plus que jamais viable, tout en préservant l'environnement, voilà le but poursuivi par la FNAB avec son logo du même nom. Un engagement fort des agriculteur-rices bio qui devrait donner encore plus de sens aux achats des consommateur-rices de produits bio ! Rejoignez-nous ! »

PROCESSUS DE LABELLISATION

Le cycle d'audit s'étale sur 4 ans, avec une alternance d'audit sur site, d'audit documentaire et d'autodiagnostic. Les fermes sont labellisées si elles respectent les critères biodiversité et sociaux.



Le cycle d'audit diffère selon que la ferme emploie salarié-es et/ou saisonnier-es ou non. Dans tous les cas un audit sur site est prévu en année 1.

FERME QUI N'EMPLOIE NI SALARIÉ-ES, NI SAISONNIER-ES
woofeur-ses et stagiaires non compris

Autodiagnostic

A renvoyer tous les ans à l'OC

Audits

2 audits sur site sur un cycle de 4 ans

FERME QUI EMPLOIE DES SALARIÉ-ES, NI SAISONNIER-ES

Autodiagnostic

A renvoyer tous les ans à l'OC

Audits

3 audits sur site sur un cycle de 4 ans

LES ÉTAPES POUR ÊTRE LABELLISÉ :

- > contacter le GAB / GRAB de votre territoire qui vous renverra tous les éléments nécessaires, dont un formulaire de candidature et un autodiagnostic
- > remplir le formulaire avec les principales informations sur votre ferme
- > compléter l'autodiagnostic : contactez votre GAB/GRAB pour savoir comment vous accompagner
- > renvoyer l'autodiagnostic complété à votre GAB / GRAB
- > prendre un RV avec l'OC (possibilité de synchronisation avec le contrôle bio en cours de négociation)
- > passer votre audit
- > attendre la réception du rapport d'audit et de l'attestation de labellisation par la FNAB
- > signer le contrat de licence avec la FNAB pour finaliser le processus et communiquer sur la labellisation



LE COÛT DE LA LABELLISATION POUR LES FERMES



Le coût de labellisation comprend :

- >> les coûts d'audit
- >> les droits de licence

LES AUDITS

Conformément au souhait des adhérent.e.s, c'est un organisme d'évaluation externe indépendant qui aura en charge les audits des fermes engagées dans le label. Ce gage de crédibilité vis-à-vis des consommateurs a un coût, que la FNAB a travaillé à rendre le moins onéreux possible. Sachant que le caractère novateur des critères sociaux et biodiversité nécessite un contrôle adapté. La FNAB s'est inspiré des modèles mis en place par des labels similaires (Bioland en Allemagne, Bio Suisse). Le partenariat avec Ecocert, qui assure déjà des audits Bio Suisse ou Bioland, a par ailleurs facilité la construction du processus de labellisation. Au printemps 2022 la FNAB se rapprochera des autres organismes certificateurs afin que tout adhérent souhaitant coupler son audit bio avec l'audit « label FNAB » puisse le faire.

FERME QUI N'EMPLOIE NI SALARIÉS, NI SAISONNIERS
woofeurs et stagiaires non compris

Coût si audit label FNAB couplé avec l'audit bio
140 € / an

FERME QUI EMPLOIE DES SALARIÉS ET DES SAISONNIERS

Coût si audit label FNAB couplé avec l'audit bio
220 € / an

LES DROITS DE LICENCE

A QUOI SERVENT-ILS ?

1 - A financer les actions de communication pour faire connaître le label (achat d'encarts publicitaires ; présence dans les salons ; réalisation de vidéos ; animation des réseaux sociaux) et le développement de supports commerciaux pour les labellisés : flyer, panneaux, autocollants caquettes et produits, etc.

2 - A financer le fonctionnement du label : animation du comité de labellisation ; émission des attestations de labellisation ; protection juridique du label

Ils sont à payer chaque année à la FNAB et son calculés de la manière suivante : 100€ + 0,1 % du chiffre d'affaires bio HT de la ferme.

Ils ont été définis au plus juste afin de couvrir les frais inhérents à un label.

LE COÛT TOTAL DE LA LABELLISATION

FERME QUI N'EMPLOIE NI SALARIÉS, NI SAISONNIERS
woofeurs et stagiaires non compris

Coût audit / an
140 € / an

Frais de licence / an
100€ de frais fixes
0,1 % du CA bio HT

COÛT TOTAL / AN
240 €

+
0,1 % du CA bio HT par an

FERME QUI EMPLOIE DES SALARIÉS ET DES SAISONNIERS

Coût audit / an
220 € / an

Frais de licence / an
100€ de frais fixes
0,1 % du CA bio HT

COÛT TOTAL / AN
320 €

+
0,1 % du CA bio HT par an

OFFRE DE LANCEMENT À 200 € TOUT COMPRIS POUR LES FERMES SANS SALARIÉS, NI SAISONNIERS

LE LABEL FNAB AUJOURD'HUI

La FNAB labellise des fermes qui respectent les critères biodiversité et sociaux du cahier des charges. Les marques (transformateurs ; distributeurs) ne pourront labelliser leurs produits que si elles respectent les critères du commerce équitable.

UN LABEL QUI FAVORISE LA BIODIVERSITÉ

- >> Dans un contexte d'effondrement de la biodiversité, le label valorise les pratiques qui :
 - > préservent et diversifient les habitats (infrastructures agroécologiques, diversification d'assolement, limitation de la taille des parcelles),
 - > renforcent la qualité des milieux (réduction du travail du sol, couverture du sol)
 - > limitent des intrants controversés (nouveaux OGM, certains fertilisants, antiparasitaires).

UN LABEL QUI RÉPOND AUX ENJEUX SOCIAUX DU MONDE AGRICOLE

- >> Pour améliorer l'attractivité des métiers sur les fermes bio, le label FNAB propose quelques critères simples et opérationnels. L'objectif : une meilleure rémunération des agriculteurs et agricultrices, la fidélisation de la main d'oeuvre salariée et l'amélioration des conditions de travail pour toutes et tous !

LES AVANTAGES POUR LES AGRICULTEUR-RICES :

- > se différencier
- > s'inscrire dans une démarche de progrès
- > valoriser ses engagements
- > compléter ses arguments de vente
- > justifier son prix de vente

DES PRODUITS 100 % ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- >> Les produits labellisés respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique.

DES PRODUITS EN MAJORITÉ FRANÇAIS

- >> Le label peut être apposé sur des produits finis respectant a minima les règles de composition suivantes (% en poids d'ingrédients d'origine agricole). Au moins 50% des ingrédients doivent provenir de fermes respectant les critères sociaux et biodiversité du label FNAB.

Règles de composition des produits

